

Subvention pour la production d'une offre nouvelle et pour la rénovation

Mathilde BONNISSENT

Service Habitat, Observatoire et
SIG

1 Boulevard Lucien Dodin

85300 CHALLANS

02 51 93 56 73

habitat@challansgois.fr

Communauté de
Communes
Challans-Gois
Communauté

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le PLH 2020-2025 prévoit la mise en place de subventions.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes de Challans Gois

TYPE DE BENEFICIAIRES

- Bailleurs sociaux ;
- Organismes bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L.365-2 du CCH ;
- Communes.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Obtention de l'agrément du délégataire des aides à la pierre
- Opérations en maîtrise d'ouvrage directe ou VEFA (+ conditions spécifiques suivant le type d'aides).

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Aides à la construction d'une offre nouvelle :
 - PLAI = 2 000 €
 - PLUS = 1 500 €
 - Si logement 100 % accessible PMR = 1 000 €
 - Si T2 = 500 €
 - Logement BEPOS = 1 000 €

➤ Aides à la rénovation :

- Rénovation énergétique = 1 000 € / logement ;
- Adaptation = 10 % du montant des travaux, plafonnée à 1 600 €.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Le budget inscrit au PLH prévoit une enveloppe annuelle totale de 237 500€, qui se décompose comme suit :

- 212 500 € pour la construction de LLS
- 25 000 € pour la rénovation énergétique ou l'adaptation

OBSERVATIONS

Il s'agit de la première année de mise en œuvre de ces aides. Le contexte électoral et la crise sanitaire ont retardé la validation des règlements. Il est donc difficile d'avoir de la visibilité sur la consommation de l'enveloppe annuelle.